



# Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/06/2024)

Clinique Les Boucles de la Moselle

## Chambre CONFORT

Une chambre privative à la décoration soignée, disposant d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 100cmX 200cm.

*La trousse de bienvenue vous sera offerte à l'entrée.*

70 €

## Chambre GRAND CONFORT

Une chambre privative à la décoration soignée avec vue sur la campagne, d'une salle de bain privative, deux chaises, et un lit 100cmx200cm. Une bouilloire ou cafetière Nespresso (selon votre préférence) est mise à disposition.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, le petit-déjeuner plaisir deux fois par semaine.*

*La télévision, le WIFI en illimité, ouverture de la ligne téléphonique (hors consommation) sont offerts.*

115 €

## Chambre PRESTIGE

Une chambre décorée soigneusement avec une belle exposition et vue dégagée sur le parc, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, deux chaises, et une literie de 100x200 cm. Une bouilloire ou cafetière Nespresso (selon votre préférence) et un sèche cheveux sont mis à disposition.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un petit déjeuner plaisir, deux repas invité hebdomadaire.

La télévision, le WIFI en illimité, et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offerts.

310 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

*<sup>(1)</sup> Le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.*

*Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :*

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

*La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement.  
Merci de votre compréhension.*